



À jour au 5 juin 2025
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1777

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE VENTILATION À L'USINE D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

1. Divers travaux de réfection du système de ventilation à l'usine d'épuration sont décrétés. Ces travaux sont détaillés à la demande préparée par le Service du génie en date du 10 mars 2025 produit en annexe I sous le titre « DEMANDE D'EMPRUNT ET DEVIS ESTIMATIF ».

Emprunt.

2. Un emprunt de 251 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, cette somme comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Coût détaillé.

3. Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coûts directs :	212 140 \$
2 ^o coûts indirects :	38 860 \$
3 ^o total de la demande d'emprunt :	251 000 \$

Terme.

4. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 5 ans.

Imposition.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

Affectation insuffisante.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet

5 juin 2025.

excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention.

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.



**DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX**

PROJET :

Travaux de réfection du système de ventilation à l'usine d'épuration

RÉFÉRENCE : 815 022

DATE : 10 mars 2025

COÛTS DIRECTS - ESTIMATION POUR TRAVAUX

TRAVAUX

1. Salle de ventilation - Décanteur	76 000 \$
2. Réfection de la ventilation - Décanteur	131 640 \$
3. Travaux 3	- \$
Sous-total TRAVAUX	207 640 \$

HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES

Étude de vétusté	- \$
Dimensionnement et paramétrage des systèmes	4 500 \$
Sous-total HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES	4 500 \$

Grand total COÛTS DIRECTS 212 140 \$

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs	
Plans et devis	8 000 \$
Surveillance	2 500 \$
Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	10 500 \$

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Imprévus	6 363 \$
Taxes nettes	11 421 \$
Sous-total - AUTRES COÛTS INDIRECTS	17 784 \$
Frais de financement	10 576 \$
Grand total COÛTS INDIRECTS	38 860 \$

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT 251 000 \$

Sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci pour les frais techniques en date de ce jour, conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), incluant les taxes nettes : _____ \$

Préparé et approuvé par :

(Signé)

Annick Auger, M.ing.
Service du Génie



**DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX**

PROJET :

Travaux de réfection du système de ventilation à l'usine d'épuration

RÉFÉRENCE : 815 022

DATE : 10 mars 2025

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX	DURÉE DE VIE	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. <u>Salle de ventilation - Décanteur</u>					
1.1 Nettoyage des surfaces au jet de sable	10 ans	1	global	7 000,00 \$	7 000,00 \$
1.2 Remplacement et réparations de pièces		1	global	16 500,00 \$	16 500,00 \$
1.3 Ajout d'enduit protecteur et peinture de surface		1	global	24 000,00 \$	24 000,00 \$
1.4 Remplacement - double porte		1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
1.5 Travaux électriques - mise aux normes		1	global	21 000,00 \$	21 000,00 \$
Total (1) Salle de ventilation - Décanteur					76 000,00 \$
2. <u>Réfection de la ventilation - Décanteur</u>					
2,1 Intégration de la ventilation de la pièce au sous-sol		1	global	9 500,00 \$	9 500,00 \$
2,2 Conduite d'air frais, avec filtre à air, volet motorisé, volets de balancement, indicateur d'encrassement filtre, unité de chauffage de l'air. (salle des décanteurs, sous-sol et salle du traitement odeur décanteur)		1	global	19 830,00 \$	19 830,00 \$
2,3 Conduite d'évacuation air vicié vers le traitement d'odeur avec filtre horizontaux intercepteur d'humidité		1	global	9 900,00 \$	9 900,00 \$
2,4 Unité de traitement d'air au charbon (DAS-404-3dsc12)		1	global	78 910,00 \$	78 910,00 \$
2,4 Persienne anti-bruit de dispersion air traité		1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
2,5 Mesure et balancement ventilation		1	global	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Total (2) Réfection de la ventilation - Décanteur					131 640,00 \$